24 mai 2025

Lac de Nabeillou

Journée de la gourmandise et du chocolat

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le samedi 24 mai 2025 se tiendra sur l'esplanade de la ferme au lac de Nabeillou, une après-midi et soirée autour de la gastronomie et la valorisation des produits locaux. Un grand concours culinaire réunissant 6 équipes se déroulera sur l'après-midi et de nombreuses animations viendront étayer le tout.

La Mairie de Graulhet souhaite lors de cet évènement mettre en place un marché des producteurs mettant en valeur un savoir-faire local. La volonté est également de proposer une buvette via un bar associatif et un point restauration foodtruck. Ainsi si vous êtes producteur, une association souhaitant s'investir lors de cette journée ou un prestataire foodtruck, n'hésitez pas à remplir le dossier suivant.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPORTE :

- LA PRÉSENTATION ESPACE PRODUITS TERROIR
- LA PRÉSENTATION ESPACE BAR ASSOCIATIF
- LA PRÉSENTATION ESPACE FOODTRUCK
- LE RÈGLEMENT DE CANDIDATURE
- LA FICHE DE CANDIDATURE

PRÉSENTATION ESPACE PRODUITS TERROIR

OUVERTURE AU PUBLIC

Un espace « produits du terroir » sera présent lors de la journée de la gourmandise au Lac de Nabeillou le 24 mai 2025, sur le temps suivant :

- De 13h à 22h30

EMPLACEMENT

Chaque exposant de l'espace « produits du terroir » sera installé sur l'esplanade de la ferme au Lac de Nabeillou et sera doté d'un stand pour la présentation de ses produits et d'une prise électrique par stand.

À NOTER

L'organisation se réserve le choix de l'implantation de l'espace « produits du terroir ». Elle définit la distribution des stands en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. L'espace « produits du terroir » comportera 6 stands mettant chacun en valeur un produit local et artisanal défini comme suit : charcuterie, fromage, chocolat, miel, foie gras/magret, vin.

Seront favorisées dans le choix des candidatures, celles mettant en valeur un savoir-faire ainsi que le fait-main.

Chaque participant a l'obligation de conforter l'image de l'espace « produits du terroir » par l'effort de décor du stand et de mise en valeur sur le thème de « Willy Wonka ».

TARIF

L'emplacement de l'espace « produits du terroir » est proposé gratuitement pour la journée du 24 mai 2025. Une caution, par chèque, de 500 € (non encaissée) sera demandée. (Chèque à l'ordre de « Régie Culture Mairie de Graulhet »).

PLAN DE COMMUNICATION

- Tracts et affiches diffusés dans les commerces, lieux publics, panneaux d'affichage urbain, offices de tourisme, site internet dédié, réseaux sociaux, etc.
- Articles de presse (la Dépêche, le Tarn libre, le Journal d'ici) et sur les radios locales (exemples : 100%, R d'Autan)

ANIMATIONS GRATUITES

De nombreuses animations sont programmées : Concours « Top Chef », Exposition des dessins d'enfants, sculptures avec la FAR, chorale d'enfants, concert, …

PARKING POUR LES EXPOSANTS

Un parking réservé aux exposants sera mis en place à proximité du site.

PRÉSENTATION ESPACE BAR ASSOCIATIF

OUVERTURE AU PUBLIC

Un espace « bar associatif » sera présent lors de la journée de la gourmandise au Lac de Nabeillou le 24 mai 2025, sur le temps suivant :

- De 13h à 22h30

EMPLACEMENT

L'espace « bar associatif » sera installé sur l'esplanade de la ferme au Lac de Nabeillou et sera doté d'un stand pour la présentation et la vente de ses produits et d'une prise électrique.

À NOTER

L'organisation se réserve le choix de l'implantation de l'espace « bar associatif ». Elle définit l'attribution du stand en fonction des produits proposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. L'espace « bar associatif » se composera d'un stand unique géré par une seule association.

L'association a l'obligation de conforter l'image de l'espace « bar associatif » par l'effort de décor du stand et de mise en valeur sur le thème de « Willy Wonka ».

TARIF

L'emplacement de l'espace « Bar Associatif » est proposé gratuitement pour la journée du 24 mai 2025. Une caution, par chèque, de 500 € (non encaissée) sera demandée. (Chèque à l'ordre de « Régie Culture Mairie de Graulhet »).

PLAN DE COMMUNICATION

Tracts et affiches diffusés dans les commerces, lieux publics, panneaux d'affichage urbain, offices de tourisme, site internet dédié, réseaux sociaux, etc.
Articles de presse (la Dépêche, le Tarn libre, le Journal d'ici) et sur les radios locales (exemples : 100%, R d'Autan)

ANIMATIONS GRATUITES

De nombreuses animations sont programmées : Concours « Top Chef », Exposition des dessins d'enfants, sculptures avec la FAR, chorale d'enfants, concert,…

PARKING POUR LES EXPOSANTS

Un parking réservé aux exposants sera mis en place à proximité du site.

PRÉSENTATION ESPACE FOODTRUCK

OUVERTURE AU PUBLIC

Un espace « Foodtruck » sera présent lors de la journée de la gourmandise au Lac de Nabeillou le 24 mai 2025, sur le temps suivant :

- De 13h à 22h30

EMPLACEMENT

L'espace « foodtruck » sera installé sur l'esplanade de la ferme au Lac de Nabeillou et sera doté d'un branchement électrique.

À NOTER

L'organisation se réserve le choix de l'implantation de l'espace « foodtruck ». Elle définit l'attribution de l'emplacement en fonction des produits proposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. L'espace « foodtruck » se composera d'un stand unique.

Le participant a l'obligation de conforter l'image de l'espace « foodtruck » par l'effort de décor de son véhicule et de mise en valeur sur le thème de « Willy Wonka ».

TARIF

L'emplacement de l'espace « foodtruck » est proposé gratuitement pour la journée du 24 mai 2025. Une caution, par chèque, de 500 € (non encaissée) sera demandée. (Chèque à l'ordre de « Régie Culture Mairie de Graulhet »).

PLAN DE COMMUNICATION

Tracts et affiches diffusés dans les commerces, lieux publics, panneaux d'affichage urbain, offices de tourisme, site internet dédié, réseaux sociaux, etc.
Articles de presse (la Dépêche, le Tarn libre, le Journal d'ici) et sur les radios locales (exemples : 100%, R d'Autan)

ANIMATIONS GRATUITES

De nombreuses animations sont programmées : Concours « Top Chef », Exposition des dessins d'enfants, sculptures avec la FAR, chorale d'enfants, concert,…

PARKING POUR LES EXPOSANTS

Un parking réservé aux exposants sera mis en place à proximité du site.

RÈGLEMENT DE CANDIDATURE

1 - Condition de candidature

- L'espace « Produits du terroir » est ouvert aux producteurs, proposant les produits de fabrication artisanale mettant notamment en valeur un savoir-faire traditionnel. Les exposants devront pouvoir présenter des documents réglementaires permettant d'exercer leur activité.

- L'espace « Bar associatif » est ouvert aux associations pouvant tenir une buvette. Sera sélectionnée une seule association pour la tenue de ce bar. Pour le candidat sélectionné, une demande d'autorisation de débit de boissons devra être faite au préalable auprès du service Vie associative de la Mairie de Graulhet.

- L'espace « Foodtruck » est ouvert à tout prestataire proposant des produits de fabrication artisanale mettant notamment en valeur un certain savoir-faire. Un seul foodtruck sera sélectionné et devra pouvoir présenter des documents réglementaires permettant d'exercer son activité.

2 - Modalité d'obtention et dépôt de dossiers

Le dossier est établi sur la base d'un document qui pourra être adressé par mail sur demande à l'adresse- mail suivante : fabien.lechevanton@mairie-graulhet.fr

Le dossier de candidature complet sera à retourner en l'envoyant ou le déposant à :

Mairie de Graulhet – à l'attention de M. Fabien Lechevanton - place Elie Théophile 81300 Graulhet ou par e-mail à : fabien.lechevanton@mairie-graulhet.fr, avant le mercredi 30 avril 2025, 17h45.

La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription mais une demande de participation. Aucun chèque de règlement ne doit donc être envoyé à ce stade de la procédure.

3 - Modalité d'attribution des emplacements.

Tous les dossiers de candidatures seront examinés par une commission de sélection. Le dossier de candidature doit être retourné complet, tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'un mail de réponse au plus tard courant semaine 20. Pour les dossiers d'inscription sélectionnés, le mail stipulera les modalités à suivre pour la confirmation de participation. Pour les dossiers non sélectionnés : ils seront d'office inscrits sur une liste d'attente. Le rejet d'une candidature ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

4 - Critères de sélection

Les exposants sont sélectionnés sur les critères suivants : fabrication artisanale, produits traditionnels. Pour les produits : la qualité, leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire, des produits artisanaux mettant en valeur le territoire.

La présentation soignée, festive, de qualité et en cohérence avec le thème « Willy Wonka » selon les éléments descriptifs fournis dans le dossier de candidature.

RÈGLEMENT DE CANDIDATURE

Le comité de sélection étudie chaque candidature, en choisissant une gamme variée de produits afin de limiter les similitudes. Afin d'offrir chaque année une diversité dans les produits exposés, la commune se laisse le droit d'effectuer une rotation entre les exposants.

5 - Inscription

L'inscription des exposants sera validée lorsque le paiement de la réservation de l'emplacement et le chèque de caution auront été réceptionnés.
Ce dernier ne sera pas remboursé si l'annulation de la part de l'exposant intervient après le 19 mai 2025. A défaut de réception de la fiche et du paiement avant le 19 mai 2025, la candidature sera déclarée sans suite.

6 - Règlementation

Les candidats retenus devront mettre en place, sur un espace qui leur sera approprié temporairement leur propre activité et en assurer le fonctionnement. Les candidats retenus feront seuls leurs affaires de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité qu'ils envisagent de réaliser et le cas échéant, du respect des règles applicables en matière de débit de boissons et/ou en lien avec leur propre activité, en tenant compte des règles d'hygiènes et de sécurité.

7 - Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies par la Mairie de Graulhet dans le cadre de la gestion des candidatures à l'évènement « Journée de la gourmandise », font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel ayant pour objet :

- L'examen des candidatures
- La sélection des candidatures
- L'inscription sur liste d'attente des candidats non sélectionnés

Les traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat et la mise en œuvre de mesures précontractuelles entre la Mairie de Graulhet et les candidats à l'évènement.

Sont destinataires des données :
- Des dossiers de candidature : la Ville de Graulhet et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection.
- De la liste d'attente : la Ville de Graulhet et plus particulièrement les personnes chargées de la réception des candidatures, les membres de la commission de sélection.
- Durées de conservation des données : 2 ans
- Droits des personnes concernées :

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de M. le Maire de Graulhet par courrier postal à cette adresse : Mairie de Graulhet - place Elie Theophile - 81300 Graulhet.

FICHE DE CANDIDATURE PARTICIPANT 2025

Vous candidatez pour : ☐ **Espace produits terroir** ☐ **Bar associatif** ☐ **Foodtruck**

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Dénomination sociale : _____

Représentant légal : _____

➢ **Copie de la pièce d'identité à joindre à ce dossier**

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____

Site internet ou facebook : _____

N° SIREN : _____

N° RCS / RM : _____

N° du contrat d'assurance en responsabilité civile : _____

➢ **Copie de l'attestation d'assurance à joindre à ce dossier**

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX :

Description des produits vendus avec les tarifs :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

➢ Pour l'examen des candidatures, merci de joindre des photos des produits.

Concernant l'espace « Produits du terroir » :

❖ S'agit-il d'une production tarnaise ? Si oui, à quelle adresse ? : ☐ Oui ☐ Non

_____

❖ Si vous ne fabriquez pas certaines parties des produits vendus, où sont fabriquées les autres parties et lesquelles (détaillez) ? ☐ Région Occitanie ☐ France ☐ UE ☐ Hors UE

_____

_____

_____

_____

❖ Votre produit est-il labellisé ? Si oui, lequel ? ☐ Oui : _____ ☐ Non

Rappel : L'organisation se garde le choix de l'implantation des différents espaces. Il définit la distribution des emplacements en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. Une fois votre candidature validée, il est possible de prendre RDV pour visiter les lieux.

FICHE DE CANDIDATURE PARTICIPANT 2025

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné représentant légal de la structure citée ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement détaillé, joint à ce dossier, et déclare y souscrire.
Je certifie également que les renseignements fournis dans la fiche de renseignements administratifs et dans la liste des produits mis à la vente sont exacts.

Fait le : _____ à : _____

Nom et signature
(précédés de la mention « lu et approuvé, pour accord »)

FICHE DE CANDIDATURE PARTICIPANT 2025

RETOUR DES FICHES DE CANDIDATURE

Ce dossier dûment complété est à retourner au plus tard le mercredi 30 avril 2025, 17h45.

Pièces à fournir : aucune candidature ne sera prise en compte sans la totalité des documents demandés :

- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile
- Copie de preuve du statut professionnel
- Photos des produits vendus
- Note écrite (possibilité photos) sur la décoration du stand, du bar ou du foodtruck sur le thème de Willy Wonka.
-

Par mail à l'adresse suivante : fabien.lechevanton@mairie-graulhet.fr

Ou en envoyant ou déposant votre dossier à : Mairie de Graulhet, à l'attention de M. Fabien Lechevanton, Place Elie Théophile 81300 Graulhet.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par téléphone : 05 63 42 85 50.

CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES

CRITÈRE - PONDÉRATION	EXPLICATIONS
60 % Adéquation de l'offre à l'événement : qualité des produits proposés, leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire, des produits artisanaux mettant en valeur le territoire.	Cohérence des produits dans un objectif de valorisation de la gastronomie locale.
25 % présentation – décoration du stand / bar / foodtruck	Décoration adéquate et travaillée du stand, bar ou foodtruck. Animations éventuelles proposées (dégustation, ...)
15 % Valorisation des productions locales	Circuits courts (transports minimisés...), origines des matières premières.

VILLE DE Graulhet